



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 83/5

Le 25 octobre 1983

La Haute-Volta et le Mali portent
une affaire devant la Cour

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 14 octobre 1983 le Gouvernement de la République de Haute-Volta et le Gouvernement de la République du Mali ont notifié au Greffe par lettre conjointe un compromis conclu par eux le 16 septembre 1983 et entré en vigueur le même jour. Ce compromis soumet à une chambre de la Cour la question de la délimitation de la frontière terrestre entre les deux Etats sur une partie de sa longueur.